



mes droits face au Comité entreprise

Par **didier07**, le **24/12/2008** à **12:14**

je suis en CDI dans une caisse d'allocations familiales, depuis 3 ans, je suis divorcé, et mes 2 enfants habitent avec leur mère qui en a la garde. j'ai mes enfants 2 week end par mois, et la moitié des vacances. j'ai l'autorité parentale, mais la garde partagée serait compliqué dans notre cas, car nous sommes éloignés de 250km. dans un souci d'équilibre pour les enfants, nous avons fait ce choix.

ma question ... Est- ce normal de ne pas être considéré par mon comité d'entreprise comme ayant des enfants. (chèques vacances, cadeaux de noel, bon d'achats etc...).

A leurs yeux, et la réponse fournie, est "tu n'en as pas la garde", donc je n'ai pas d'enfants, ou considéré comme tel.

Je ne vois vraiment pas ce que le CE, au regard de notre vie privée, peut décider ou pas. pour moi c'est une entreprise qui devrait donner à tous les salariés qui ont des enfants les memes avantages, divorcé ou non, ayant ou non la garde de ceux ci.

merci de m'éclairer à ce sujet....